



COLLEGE Saint-Pierre Jette
Rue J-B Verbeyst, 25
1090 Jette
Tél : 02 / 421.43.30

Jette, le 26 mai 2023

Chers Parents,

La Fédération Wallonie-Bruxelles accorde davantage d'attention aux élèves qui portent un trouble d'apprentissage en proposant des aménagements spécifiques.

Le Collège offre donc certains de ces aménagements aux élèves qui portent un trouble avéré et qui le souhaitent, surtout en ce qui concerne les évaluations. Afin d'établir « un pass inclusion » pour les élèves concernés, nous vous demandons de faire parvenir le plus rapidement possible la dernière attestation certifiant le trouble à Madame DAELEMAN(dl@cspj.be), personne-relais. Après réception des documents, nous vous contacterons.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations et espérons, par cette initiative, accorder à tous les élèves l'égalité des chances dans leurs apprentissages.

N. DAELEMAN, H-FR BOUVE, A. THIRY

(personnes-relais pour les EABS)

Je soussigné(e)..... (responsable légal) de.....(élève)
déclare :

- que mon enfant n'est pas concerné.
- que mon enfant est concerné par un trouble d'apprentissage et ne souhaite pas que des aménagements soient mis en place à l'heure actuelle. Il/elle se signalera si la situation venait à changer.
- que **mon enfant est concerné par un trouble d'apprentissage** et souhaite que des aménagements soient mis en place dans la mesure des possibilités. Pour un meilleur suivi, **veuillez cocher** le(s) trouble(s) avéré(s) :

Dyslexie	Dysorthographe	Dysgraphie	Dysphasie	Dyspraxie
Dyscalculie	TDA	Hyperactivité	Haut potentiel	Autisme
Asperger	Daltonisme	Bégaiement	Surdit�	Autre :
La mise en place d'un outil num�rique serait n�cessaire				

- Je joins d s lors   ce talon-r ponse une attestation certifiant le trouble.**
- Je ferai parvenir l'attestation au Coll ge avant le 1^{er} septembre 2023.**

Date et signature :